

Autorité de la concurrence : rapport annuel 2020

Avec près de 1,8 milliard d'euros de sanctions prononcées à l'encontre de pratiques anticoncurrentielles, 2020 est une année record. Au-delà des sanctions prononcées, l'action de l'Autorité a fait économiser près de 17,6 milliards d'euros à l'économie française.

Que ce soit dans les secteurs du numérique, de la grande consommation, de la distribution, de la santé... l'Autorité a été une nouvelle fois extrêmement active dans le cadre de ses différentes missions (contrôle des fusions et acquisitions, avis rendus au gouvernement, répression des pratiques anticoncurrentielles).

Le rapport est à retrouver [ici](#).